



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le sixième jour du mois de janvier deux mille vingt à 20 h à la salle de conférence de l'édifice multifonctionnel, situé au 15, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Martin Côté, maire

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

est absent : M. Serge Proulx, conseiller, poste 2

aussi présente : Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h. Mme Myriam Lafleur, directrice générale fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-01-06-01 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz
 - b) Résolution 2020-01-06-02 concernant une subvention à l'école Saint-François-Régis
 - c) Résolution 2020-01-06-03 concernant l'installation de compteurs d'eau
 - d) Résolution 2020-01-06-04 concernant le contrat pour la réfection de la fondation de la station de pompage et de l'encrochement de protection
 - e) Résolution 2020-01-06-05 concernant l'achat et l'installation d'un dôme
 - f) Résolution 2020-01-06-06 concernant l'achat de deux génératrices
 - g) Résolution 2020-01-06-07 concernant l'octroi d'un contrat d'électricité
8. Règlement 2020-01-06-01 concernant le traitement du maire et des élus municipaux
9. Affaires nouvelles
 - a) Varia :-
-
10. Période de questions
11. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soit adopté avec les modifications.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1 au 31 décembre 2019 pour un montant de 73 835.21\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-01-06-01 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Attendu que l'article 91.1 de la loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales le droit d'accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise l'octroi, le versement et le décaissement d'une subvention de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz selon la séquence suivante : 2 000 \$ le quinziesme jour de chaque mois, de janvier à novembre 2020, et 3 000 \$ le 15 décembre 2020.

b) Résolution 2020-01-06-02 concernant une subvention à l'école Saint-François-Régis

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz octroi une subvention de 500 \$ à l'école Saint-François-Régis pour la sortie scolaire hivernale.

c) Résolution 2020-01-06-03 concernant l'installation de compteurs d'eau

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la municipalité doit également installer 5 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 10 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

Considérant que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation depuis 2014;

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz doit s'engager à effectuer les travaux nécessaires afin que soit approuvé le formulaire de l'usage de l'eau potable 2018;

Par conséquent, il est proposé par Luc Bourque appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2020 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au Ministère des affaires municipales et de l'habitation un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offre
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs

d) Résolution 2020-01-06-04 concernant le contrat pour la réfection de la fondation de la station de pompage et de l'enrochement de protection

Considérant qu'un appel d'offre a été fait le 26 novembre 2019 auprès de trois entreprises

Considérant que nous avons reçu deux soumissions comme suit :

Soumissionnaires	Soumission reçues excluant les taxes
Les entreprises Marc Bilodeau	70 700.00 \$
Construction Polaris	117 000.00 \$

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz octroie le contrat pour la réfection de la fondation de la station de pompage et l'enrochement de protection à l'entreprise Marc Bilodeau Inc. selon les documents reçus au montant de 70 700\$ excluant les taxes applicables.

e) Résolution 2020-01-06-05 concernant l'achat et l'installation d'un dôme

Considérant qu'un appel d'offre a été fait le 26 novembre 2019 auprès de trois entreprises

Considérant que nous avons reçu deux soumissions comme suit :

Soumissionnaires	Soumission reçues excluant les taxes
Échafaudage industriel	59 819.78 \$
Toile Sainte-Monique	62 400.00 \$

Considérant que la soumission de l'entreprise Toile Sainte- Monique offrait un avantage compétitif quant à la qualité de la toile et l'entretien en cas de bris;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte la soumission de Toile Sainte-Monique selon les documents reçus au montant de 62 400\$ excluant les taxes applicables.

f) Résolution 2020-01-06-04 06 concernant l'achat de deux génératrices

Considérant qu'un appel d'offre a été fait le 28 novembre 2019 auprès de trois entreprises

Considérant que nous avons reçu deux soumissions comme suit :

Soumissionnaires	Soumission reçues excluant les taxes
Équipement et outillage Côte Nord	111 800 \$
Drumco	81 640 \$

Par conséquent, il est proposé par Jacques Devost appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte la soumission de Drumco selon les documents reçus au montant de 81 640 \$ excluant les taxes applicables.

g) Résolution 2020-01-06-07 concernant l'octroi d'un contrat d'électricité

Il est proposé par Denis Harvey appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte la soumission de Basque électrique selon les documents reçus au montant de 29 962.60 \$ excluant les taxes applicables pour le matériel et la main d'œuvre nécessaires à l'installation de deux génératrices avant le branchement.

08. Règlement 2020-01-06-01 concernant le traitement du maire et des élus municipaux

Considérant que le conseiller Luc Bourque a présenté et déposé l'avis de motion et le projet de règlement concernant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020 à la séance extraordinaire du 26 novembre 2019

Considérant qu'un avis public a été affiché dans les endroits prévus conformément à la loi;

Considérant qu'en vertu de la loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil municipal peut faire des règlements pour fixer le salaire des élus municipaux;

Considérant que l'allocation des dépenses est imposable au fédéral depuis le 1^{er} janvier 2019;

Considérant que la rémunération est entièrement fixée par la municipalité;

Considérant qu'au 1^{er} octobre 2019, le montant maximal prévu au premier alinéa de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux est de 16 767 \$ quant au total des allocations de dépenses de tout membre du conseil d'une municipalité;

Considérant que le traitement des élus municipaux sera appliqué en date du 1^{er} janvier 2020 et qu'une indexation de 2% y est incluse

Considérant la description des fonctions et obligations du maire telle que rédigée dans le code municipal du Québec, particulièrement à l'article 142;

Considérant que le conseiller Serge Proulx a présenté et déposé l'avis de motion et le projet de règlement concernant le traitement du maire et des élus municipaux pour l'année 2020;

Considérant qu'un avis public a été affiché dans les endroits prévus conformément à la loi;

Par conséquent il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement tel que présenté :

Article 1: Préambule

Le préambule ci-dessus fera partie du présent règlement ;

Article 2 : Traitement des élus municipaux (excluant le maire)

Le traitement des élus municipaux (excluant le maire) pour l'exercice financier 2020 sera fixé au montant suivant :

	Rémunération totale
Rémunération annuelle	1 320 \$
Allocation de dépenses	660 \$
	1 980 \$

Article 3 : Le traitement du maire

Le traitement du maire pour l'exercice financier 2020 sera le suivant :

	Rémunération minimale	Rémunération supplétive	Rémunération totale
Rémunération annuelle	4 697.42\$	26 618.71\$	31 316.13 \$
Allocation de dépenses	2 348.71\$	13 309.36\$	15 658.07 \$
	7 046.13\$	39 928.07\$	46 974.20 \$

Article 4 : Rémunération supplétive

À la fin du présent mandat ou en cas de démission de l'actuel maire, la rémunération supplétive sera abrogée de la rémunération totale afin de revenir à la rémunération minimale.

Avis de motion : 26 novembre 2019
Projet de règlement 26 novembre 2019
Avis public 27 novembre 2019

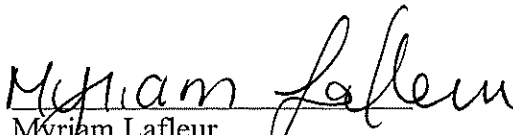
09 Affaires nouvelles

a) Varia : -

10. Période de questions

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 51.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

